



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 02 mai 2019

n° 081-19 C

Objet : *RS - Ajustement du dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014-2019 en matière d'accès sociale*
Modification de la délibération n° 205-17 C du 18 mai 2017

- date de convocation le 26 avril 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi deux mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune Emmanuelle Andrevon

Aillon-le-Vieux

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Anne Manipoud - Alain Thieffent

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin

La Ravoire

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Michel André

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Philippe Dubonnet

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Jérôme Esquevin

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthalay à Damien Regairaz - de Aloïs Chassot à Xavier Dullin - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Christian Gogny à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Hemar à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Claudette Levrot-Virot - de Jean-Pierre Ruffier à Jean-Benoît Cerino

- conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Frédéric Bret - Albert Darvey - Julien Donzel - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Yvette Fetaz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 02 mai 2019

délibération n° 081-19 C

objet **RS - Ajustement du dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014-2019 en matière d'accession sociale**
Modification de la délibération n° 205-17 C du 18 mai 2017

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que la Communauté d'agglomération s'est dotée d'un Programme local de l'habitat (PLH) adopté par le Conseil communautaire le 19 décembre 2013.

Le PLH comporte un programme d'actions composé de 20 actions. A mi-parcours du PLH, en mai 2017, il a paru nécessaire d'adapter le dispositif d'aides financières mis en place par la délibération du 18 décembre 2014.

Après la mise en œuvre de ces dispositions sur deux exercices et afin de tenir compte de l'évolution de la législation et du contexte territorial, il convient d'apporter quelques ajustements sur les modalités d'aides en matière d'accession sociale, tout en conservant une intervention maintenue dans le budget de la PPI 2017-2020.

Il est ainsi proposé d'élargir l'éligibilité de l'aide à l'accession sociale, aujourd'hui ouverte au dispositif de location-accession (PSLA), au dispositif d'accession à TVA réduite en zone ANRU-QPV et dans la bande de 300 m autour de ces quartiers ainsi qu'au bail réel solidaire.

Le bail réel solidaire est un nouveau dispositif d'accession sociale à la propriété créé en 2017 qui permet de baisser le coût de vente en dissociant le foncier du bâti et de garantir la vocation sociale des logements (effet anti-spéculatif). Les prix de vente et conditions de ressources sont équivalentes à celles du PSLA.

Il est en outre précisé la nécessité d'intégrer des clauses anti-spéculatives en contrepartie de l'aide.

Les autres critères (bénéficiaires, plafonds revenus et prix de vente) sont inchangés.

Le dispositif d'aide, ainsi ajusté, est détaillé dans l'annexe ci-jointe.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013, adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu la délibération n° 229-14 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2014 approuvant un dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat intercommunal 2014-2019,

Vu la délibération n° 205-17 C du Conseil communautaire du 18 mai 2017, adaptant le dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014-2019,

Vu l'avis de la commission chargée de l'habitat, du Programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage du 11 avril 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'ajustement des modalités d'intervention en matière d'accession sociale présentées ci-avant et en annexe de la présente délibération, et précise que les modalités d'intervention définies par la délibération n° 205-17 C sont modifiées en conséquence,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 081-19 C

Objet de l'acte : RS - Ajustement du dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014-2019 en matière d'accès sociale

Modification de la délibération n° 205-17 C du 18 mai 2017

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 02 mai 2019

Annexe(s) : annexe

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190502-lmc1H22051H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22051H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2019

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2019